

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 10 Septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 12	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 12

DATE DE LA CONVOCATION : 06 Septembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

et le dix septembre

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de

Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaiet présents : Agnès NELIAS - Fabien CAFFIER - Fabrice FOURDIN - Jocelyne DAVIRON RADIX - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etaiet absents : Yves BELTRAN (pouvoir à Fabrice FOURDIN) - Valérie DEJOUR (pouvoir à Christian RULLIAT) - Fanny CHABRAN (pouvoir à Fabien CAFFIER) - Pierre DURAND (pouvoir à Agnès NELIAS)

Secrétaire de séance : Virginie BLUM

D/2024-068

Objet de la délibération : Election des délégués au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron (S.I.A.H.V.Y)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite à la démission de Madame BARNOUD, il est nécessaire de procéder à l'élection de son remplaçant en tant que second délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron.

Elle rappelle qu'il y a 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à ce Syndicat, les autres délégués étant :

1^{er} délégué titulaire : Mme NELIAS Agnès

2^{ème} délégué titulaire : M. LHOPITAL Guy

1^{er} délégué suppléant : Mme DEJOUR Valérie

Elle rappelle que l'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

2^{ème} délégué suppléant :

M. BELTRAN Yves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DESIGNE comme suit les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron :

Mme NELIAS Agnès et M. LHOPITAL Guy en qualité de délégués titulaires,

Mme DEJOUR Valérie et M. BELTRAN Yves en qualité de délégués suppléants.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Virginie BLUM Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 17 SEP. 2024

Publication ou notification du : 17 SEP. 2024

Publication site internet le : 17 SEP. 2024

Affichage liste des délibérations le : 16 SEP. 2024